
Adresse des officiers municipaux de la commune d'Arc-en-Aujon, district de Chaumont, qui font part à la Convention de toutes les offrandes patriotiques reçues et des célébrations pour la fête de la reprise de Toulon, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des officiers municipaux de la commune d'Arc-en-Aujon, district de Chaumont, qui font part à la Convention de toutes les offrandes patriotiques reçues et des célébrations pour la fête de la reprise de Toulon, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30834_t1_0368_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

[Charolles, 15 vent. II] (1).

« Liberté, Egalité, Révolution, Vive la République et la Montagne !

Législateurs,

Assez et trop longtemps les traîtres et les conspirateurs ont insulté à la clémence du peuple, et provoqué la vengeance nationale. Qu'ils tremblent, ces lâches, qui non contents de préférer l'esclavage à la liberté, ont cherché et cherchent encore à forger des fers à leur patrie. Qu'ils tremblent ! Les jours de condescendance et de modération sont passés, et le gouvernement révolutionnaire, en assurant au peuple la jouissance de ses droits appesantira la hâche sur leurs têtes criminelles.

Continuez, législateurs, continuez la carrière que vous avez si glorieusement commencée, et n'abandonnez pas le vaisseau de l'Etat qu'il ne soit conduit au port ; les membres du comité de surveillance de la commune de Charolles vous y invitent ».

Lycoperde Vertu JEANDEAU, Pavot Lycoperde GAYET (*présid.*), Marbre Pavot LAMBORDE, Lillier VITRIER, Perce-neige MONNET, Corriandre DESCHIEZAU, Benoît VITET, CLÉAUX, MONMESAN, Primevère NOVEL (*secrét.*).

47

Les officiers municipaux de la commune d'Arc-en-Aujon (2), district de Chaumont, font part à la Convention que leurs concitoyens ont célébré avec enthousiasme la reprise de Toulon et la fête de la Raison ; font don à la patrie de 58 marcs 7 onces d'argenterie et 303 liv. de cuivre provenant de leur ci-devant église, ainsi que leurs cloches, et donnent pour leurs frères d'armes, une voiture chargée de vieux linge et de charpie, 36 couvertures, 57 chemises, 31 paires de souliers, 10 paires de bas et 115 liv. pour contribuer à l'équipement et à l'armement d'un cavalier, et ont envoyé à l'armée du Rhin, 321 quintaux d'avoine et 300 quintaux de foin.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Arc-sur-Aujon, 21 pl. II. A la Conv.] (4).

« Citoyens,

Si la commune d'Arc-sur-Aujon est la plus pauvre de son canton par la stérilité de son territoire et l'aridité des montagnes où elle fait ses récoltes qui ne suffisent pas à la subsistance de ses habitans pendant 3 mois de l'année ; elle ne craint point de s'annoncer pour être riche en civisme, en patriotisme et en amour pour l'unité et l'indivisibilité de la République.

Elle a fait tous les efforts qui ont dépendu d'elle pour concourir au secours de la Patrie sur les frontières.

La commune d'Arc a fourni 55 volontaires, sans compter ceux de ses citoyens qui se sont enrôlés

à Paris ou dans différens autres départemens Elle a envoyé 321 quintaux d'avoine et 300 quintaux de foin à l'armée du Rhin. Elle a contribué pour la somme de 115 l. à l'équipement et à l'armement d'un cavalier dont la souscription a été ouverte cette année par la Société populaire de Chaumont. Son agent national a monté, équipé et armé un gendarme qui depuis 2 ans est parti sur les frontières.

Elle a envoyé au district de Chaumont une voiture chargée de vieux linge et charpie pour faire passer aux hôpitaux militaires de nos armées. Elle y a joint 36 couvertures de laine, 57 chemises et 31 paires de souliers neufs, avec 10 paires de bas neufs pour ses frères d'armes nos braves défenseurs. Elle a fait don à la patrie par l'intermédiaire de son district de 58 marcs 7 onces d'argent et de 303 livres 1/2 pesant de cuivre provenant de son église et de sa chapelle. Elle a fait abattre toutes les croix de fer et de pierre tant sur les clochers que dans l'étendue de son territoire. Elle a supprimé tous les signes intérieurs et extérieurs de la Royauté et de la féodalité. Elle a fait don de ses cloches pour être converties en bouches à feu. Elle a aussi fait don de 4 croix dites de St-Louis.

Elle est enfin cette commune, reconnue par son district à sa hauteur et dans le sens de la Révolution. Elle est animée de l'esprit républicain et généralement embrasée du feu patriotique qui brûle sans cesse au foyer de la Société populaire qui invite, ainsy que les municipalités, les fidèles et courageux représentans du peuple français à rester à leur poste jusqu'à la paix, pour couronner leurs glorieux travaux.

Elle a célébré, avec enthousiasme, la fête de la reprise de l'infâme Toulon et la fête consolante de la Raison. La cérémonie en a été imposante et analogue à la souveraineté de la nation. Ces fêtes ont été terminées par un feu de joie et l'on a livré aux flammes tous les restes des signes de la Royauté et de la féodalité qui avoient été réservés pour ajouter au triomphe de la Raison, dont le flambeau régénère, aujourd'hui les mortels.

V. BOUCHET (*maire*), PADIEU (*off. mun.*), MILLE (*agent nat.*), JACOT (*off. mun.*).

N°. Cette commune n'est composée que de 250 feux dont la population, compris les femmes et les enfants ne se monte qu'à 1 100 âmes.

48

Le comité de surveillance de Bar-sur-Aube envoie à la Convention un état détaillé des dons assez considérables faits par 50 communes du district ; elles désireroient qu'ils fussent envoyés au 2^e bataillon de l'Aube, à l'Isle-du-Rhin, le plus promptement possible.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (1).

(1) C 294, pl. 981, p. 23.

(2) Et non Anjou.

(3) P.V., XXXIII, 224. Bⁿ, 22 et 23 vent. (suppl^t) ; *Ann. patr.*, p. 1947.

(4) C 294, pl. 971, p. 39.

(1) P.V., XXXIII, 224-25. Bⁿ, 23 vent. (suppl^t).